

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VILLE D'EAUBONNE

**Département du VAL D'OISE
Arrondissement de PONTOISE**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026 À 19h30

Date de convocation			A l'ouverture de la séance
	Nombre de membres en exercice :		17
21/04/2026	Nombre de membres présents :		12
	Nombre de membres représentés :		4
	Nombre de membres votants :		16
	Nombre de membres votants pour l'adoption du Compte Financier Unique du C.C.A.S. et du compte administratif du budget annexe - Résidence Autonomie Dangien (la présidente est sortie)		15

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE VINGT-SEPT AVRIL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

S'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame Marie-José BEAULANDE

Représentants du Conseil Municipal :

Étaient présent(e)s :

Mme Marie-José BEAULANDE – Présidente (sauf pour les délibérations 2026-77 et 2026-82 relatives à l'approbation du compte financier unique du budget principal du C.C.A.S. et du compte administratif du budget annexe du CCAS – Résidence Autonomie Dangien), Mme Julia MANA – Vice-présidente, Mme Corinne ROINÉ Vice-présidente déléguée, Mme Julie AURIEL, M. Gilles JAOUEN, Mme Naïma BEN CHAABANE, Jay LEVENT

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :

M. Dominique NOIRÉ donne pouvoir à Mme Julia MANA
Mme Martine CHARBONNIER donne pouvoir à Mme Julie AURIEL

Représentants des associations :

Étaient présent(e)s :

M. Bertrand GOUJART-DELAMBRE, M. Michel LE BRUN, M. Dominique BASSON, Mme Véronique SZPAK, Mme Yvette RETUREAU

Étaient excusées et représentées :

Mme Véronique BOUBY donne pouvoir à Mme Yvette RETUREAU
Mme Marianne TOUTEAU-FERY donne pouvoir à Mme Véronique SZPAK

Était excusée :

Mme Marie-Claude BOISMARTEL

Accusé de réception en préfecture
095-269500484-20260427-2026-77-1-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-77

Finances :

Budget principal du C.C.A.S. :

Approbation du compte financier unique 2025 (CFU)

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le CFU 2025 du CCAS d'Eaubonne ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, Madame la Présidente a quitté la séance et que le Conseil d'Administration a désigné Madame MANA pour assurer la présidence de la séance ;

CONSIDÉRANT que, Madame la Présidente a quitté la séance et que le Conseil d'Administration, a désigné Madame MANA pour assurer la présidence de la séance ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

A l'unanimité (15 voix) pour des suffrages exprimés,

👉 **ARTICLE 1 : APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 tels que résumés ci-dessous :

RESULTAT HORS RESTES A REALISER

	Résultat d'exécution		
	mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (A)
TOTAL DU BUDGET	1 915 950,37	2 775 759,60	859 809,23
Fonctionnement (total)	1 892 596,84	2 314 837,70	422 240,86
Investissement (total)	23 353,53	31 354,29	8 000,76
002N-1		339 563,87	339 563,87
001 N-1		90 003,74	90 003,74

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement	1 892 596,84	2 654 401,57	761 804,73
Investissement	23 353,53	121 358,03	98 004,50

RESULTATS CUMULES

	Restes à réaliser			Résultat cumulé A+B	
	Dépenses	Recettes	solde (B)	Excédent	Déficit
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	859 809,23	
Fonctionnement (total)	0,00	0,00	0,00	422 240,86	
Investissement (total)	22 837,97	0,00	22 837,97		-14 837,21
002N-1				339 563,87	
001 N-1				90 003,74	

Total par section	Dépenses	Recettes	Solde B	Excédent	Déficit
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	761 804,73	
Investissement	22 837,97	0,00	-22 837,97	75 166,53	

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 11/05/2026
 Publiée le :
 Exécutoire le :
 Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
 Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
 (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Anne DEVALOIS
Directrice du CCAS.

La Présidente du CCAS,

Marie-José BEAULANDE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautif, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la décision de l'administrateur de réception en préfecture à l'adresse 095 269500484-20260427-20265741 DE l'adresse www.telerecours.fr. Date de réception préfecture : 11/05/2026